



Fédération des
associations étudiantes
universitaires québécoises
en éducation permanente

Double iniquité de l'aide financière des étudiants à temps partiel

Août 2018

Recherche et rédaction

Jean-Michel Coderre Proulx

Révision

Denis Sylvain

Créée en 1991 et vouée à la défense et la promotion de l'éducation des adultes, de l'éducation permanente et de la formation continue dans les universités québécoises, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) regroupe environ 20 000 étudiantes et étudiants.



FAEUQEP

Pavillon J.-A.-DeSève, local B-2419
2332, boulevard Édouard-Montpetit
Montréal (Québec) H3T 1J4
Tél : 514.343.7732

Courriel: secretariat@faeuqep.qc.ca
Site web: faeuqep.qc.ca

Table des matières

Introduction	4
Partie I	5
Évolution de l'effectif étudiant dans les universités québécoises	5
L'effectif étudiant à temps partiel.....	5
Partie II	8
L'aide financière aux études québécoise.....	8
Le programme de prêts et bourses.....	8
Programme de prêts pour études à temps partiel	9
Contribution des étudiant(e)s à temps partiel à l'AFE.....	10
Programme canadien de prêts aux étudiants	11
Partie III	14
Estimation d'un programme de bourse pour études à temps partiel au Québec	14
Hypothèse basée sur le programme fédéral	15
Hypothèse basée sur le régime d'aide financière québécois pour les étudiants temps plein	15
Conclusion	16
Recommandations	17
Bibliographie	18

Introduction

En 2009, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) a publié conjointement avec le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) un mémoire portant sur l'aide financière aux études consentie aux étudiant(e)s adultes¹. Ce mémoire dressait les grandes lignes du système d'aide financière aux études du Québec et des failles que ce dernier comportait à l'égard des étudiants adultes. Une grande partie de ce rapport portait notamment sur l'aide financière accordée à la population étudiante à temps partiel, qui est intimement liée à la population étudiante adulte² dans nos universités. En effet, les données recueillies par l'aide financière aux études en 2013 sont probantes à ce propos : si 27,7 % de l'effectif universitaire total est âgé de plus de 25 ans, cette proportion grimpe à 83,8 % lorsque l'on considère les étudiant(e)s à temps partiel uniquement. Le soutien financier aux études à temps partiel est donc l'un des facteurs clés permettant de promouvoir l'éducation des adultes dans nos établissements universitaires, comme le soulève à juste titre le rapport de 2009 de la FAEUQEP.

Parallèlement, le gouvernement fédéral a introduit en 2009, dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), un volet bourse pour les étudiant(e)s à temps partiel à faible revenu. Ce programme a été continuellement élargi depuis 2009 de telle sorte qu'en 2018, celui-ci s'élèvera à plus de 33 millions de dollars et devrait permettre à 28 000 étudiant(e)s à faible revenu et à revenu moyen à travers le pays de bénéficier de bourses non remboursables pour études postsecondaires.

Il s'agit là d'une différence majeure entre le programme fédéral et le régime québécois, qui lui ne prévoit aucune bourse pour les étudiant(e)s à temps partiel. Ceux-ci ne sont d'ailleurs pas admissibles au régime fédéral, en raison du fait que le Québec administre lui-même son propre programme. Seuls les étudiant(e)s bénéficiant du statut de réputé temps plein peuvent bénéficier de bourses.

Ainsi, le présent rapport se propose de jeter un regard actualisé sur l'aide financière accordée aux étudiant(e)s universitaires à temps partiel québécois. Une première partie portera d'abord sur les tendances de l'effectif étudiant universitaire québécois, où l'accent sera mis sur la place des temps partiel dans celui-ci. Une deuxième partie traitera des différents programmes d'aide financière aux études du Québec et du Canada, et de leur évolution au fil des ans. Finalement, la troisième partie consistera en une projection hypothétique d'un éventuel programme de bourses pour les étudiant(e)s à temps partiel québécois, en se basant sur le modèle fédéral et sur les bourses pour les étudiant(e)s à temps plein au Québec.

¹ FAEUQEP et MQAF. *Une réforme de l'aide financière s'impose pour répondre aux besoins des étudiants adultes*, décembre 2009, 16 p.

² Tel que défini par l'UNESCO, au premier cycle universitaire, les étudiants adultes sont les étudiants âgés de 25 ans et plus.

Partie I

Évolution de l'effectif étudiant dans les universités québécoises

Après plusieurs années de croissance soutenue de l'effectif universitaire, le Québec se dirige désormais vers une diminution lente mais constante du nombre d'étudiant(e)s fréquentant ses universités. En effet, après avoir maintenu une croissance annuelle de l'effectif universitaire supérieure à 2% de 2008 à 2014, celui-ci a à peine augmenté en 2015-2016.

Selon les projections faites par le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) et l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), l'effectif universitaire devrait décroître de 1% par année, de 2016-2017 jusqu'en 2025-2026³. Selon l'ISQ toujours, l'effectif total était de 264 023 étudiant(e)s en 2008-2009, alors que celui-ci s'élevait à 308 435 étudiant(e)s en 2015-2016, représentant ainsi une hausse de 16,8 % sur 7 ans.

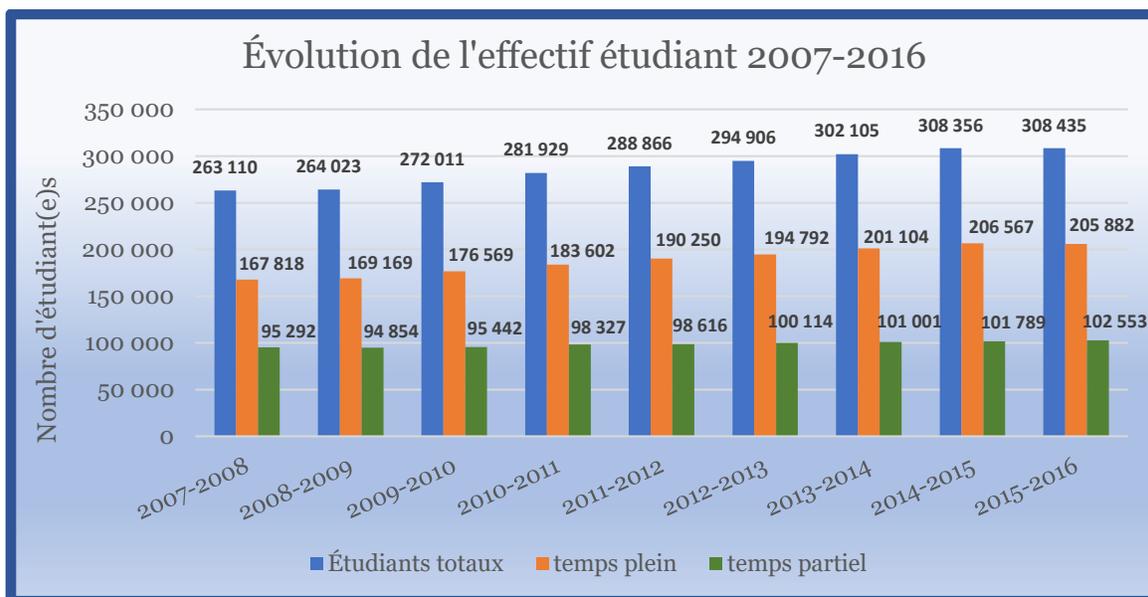
L'effectif étudiant à temps partiel

Les étudiant(e)s à temps partiel représentent environ le tiers des étudiant(e)s universitaires québécois, une tendance qui ne date pas d'hier. En effet, comme on peut le voir sur le graphique 1, le nombre d'étudiants à temps partiel a grimpé de 95 292 à 102 553 en 8 ans, une augmentation de 7,6 %. L'augmentation de l'effectif étudiant a été toutefois encore plus marquée chez les étudiant(e)s à temps plein, où l'on note une augmentation de 22,7% sur la même période. De ce fait, les étudiants à temps partiel représentaient 35,9% de l'effectif universitaire total en 2008-2009, alors qu'ils représentaient 33,2% en 2015-2016. Cette diminution s'explique principalement par la croissance plus accrue chez les étudiant(e)s temps plein. Toutefois, les données récentes semblent démontrer que la croissance des étudiants à temps partiel se maintient autour de 1% par an, alors que l'effectif à temps plein a diminué de 0,3% en 2015-2016, qui sont les dernières années où les données sont disponibles.

Les étudiant(e)s à temps partiel sont en majorité des femmes, et cette tendance se maintient depuis plusieurs années. Bon an mal an, les étudiant(e)s à temps partiel sont à 61% des femmes et à 39% des hommes. Du côté des étudiant(e)s temps plein, les femmes représentent environ 56% de l'effectif étudiant, contre 44% pour les hommes.

³ MEES. *Politique québécoise de financement des universités*, 2018, p. 38

Graphique 1 : Évolution de l'effectif étudiant, 2007-2016



Source : Institut de la statistique du Québec, 2017

La dernière étude complète sur le profil socio-économique des étudiant(e)s à temps partiel a été réalisée en 2013 par l'aide financière aux études⁴. Celle-ci démontre que près des deux tiers (65,1%) des étudiants à temps partiel ont plus de 30 ans, et que près du tiers de ceux-ci (29,2%) ont plus de 40 ans.

Par ailleurs, les étudiant(e)s à temps partiel sont proportionnellement plus nombreux dans les établissements universitaires en région, par rapport à ceux des grands centres. En effet, comme on peut le voir sur le tableau 1, les étudiant(e)s à temps partiel étaient surreprésentés dans le réseau UQ en région. Ceux-ci constituent 60,4% à l'UQAT, 47,4% à l'UQAR, 42,2% à l'UQO, 40,8% à l'UQTR et 40,5% à l'UQAC, alors que globalement ils représentent le tiers des étudiant(e)s universitaires au Québec. Les temps partiels constituent également 51,5% et 77,9% de l'effectif étudiant de HEC et de l'ÉNAP respectivement, notamment en raison de leurs programmes courts très populaires auprès des étudiant(e)s adultes qui font des retours aux études. Finalement, les étudiant(e)s à temps partiel constituent 90,9% des étudiants de la TÉLUQ, la formation en ligne étant également très populaire auprès des étudiant(e)s à temps partiel.

Enfin, toujours selon l'ISQ, il est constaté que les études à temps partiel sont généralement plus populaires au 2^e cycle. En effet, de 2008 à 2015, les études à temps partiel représentaient en moyenne 49,6 % des étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme de

⁴ Aide financière aux études, *Sondage sur les étudiantes et les étudiants universitaires à temps partiel*, 2013.

2^e cycle, contre 35,2% en moyenne pour les étudiant(e)s de premier cycle. Les étudiants au 3^e cycle ne représentaient pour leur part que 4,4 %.

Tableau 1 : Pourcentage d'étudiant(e)s à temps partiel par établissement, 2008-2016

	Nb. d'étudiant à temps partiel moyen	Nb. d'étudiant total moyen	% de temps partiel moyen
École de technologie supérieure	2215	6488	34,6%
École des hautes études commerciales de Montréal	6431	12476	51,5%
École nationale d'administration publique	1480	1900	77,9%
École Polytechnique de Montréal	1393	6888	20,3%
Institut national de recherche scientifique	22	561	3,9%
Télé-université	6496	7141	90,9%
Université Bishop's	429	2636	16,5%
Université Concordia	10705	34766	30,8%
Université de Montréal	12094	44557	27,2%
Université de Sherbrooke	9007	23172	38,9%
Université du Québec à Chicoutimi	2393	6555	36,6%
Université du Québec à Montréal	16149	39864	40,6%
Université du Québec à Rimouski	3088	6501	47,4%
Universités du Québec à Trois-Rivières	5229	12799	40,8%
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	1896	3139	60,4%
Université du Québec en Outaouais	2657	6334	42,2%
Université Laval	10715	39113	27,4%
Université McGill	6689	35191	19,0%

Source : Institut de la statistique du Québec, 2017

Partie II

L'aide financière aux études québécoise

L'aide financière aux études du Québec se compose de deux programmes distincts. D'une part, il y a le programme de prêts et bourses qui ne s'adresse qu'aux étudiant(e)s inscrits dans un établissement postsecondaires à temps plein. D'autre part, il y a le programme de prêt pour études à temps partiel, qui est réservé aux étudiant(e)s inscrit(e)s à des cours universitaires représentant de 6 à 11 crédits, ou l'équivalent pour le réseau collégial ou à la formation professionnelle. Depuis 2002, toutefois, l'introduction du statut d'étudiant(e) « réputé temps plein » a permis à des étudiant(e)s à temps plein répondant à certains critères spécifiques⁵ de poursuivre, par mesure d'accommodement, leurs études à temps partiel tout en demeurant admissibles au programme de prêts et bourses.

Le programme de prêts et bourses

Le programme de prêts et bourses est le principal programme d'aide financière aux études du gouvernement du Québec. Comme l'indique le tableau 2, le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation.

Tableau 2 : Aide financière globale pour les étudiants à temps plein ou réputé temps plein

	Nb. de bénéficiaire	Montant total de l'aide financière (en millions \$)	Aide financière moyenne (en \$)
2009-2010	73239	500,7	6837
2010-2011	76822	534	6951
2011-2012	79783	564,4	7074
2012-2013	82355	602,4	7315
2013-2014	83368	618,6	7420
2014-2015	85486	644	7533
2015-2016	87129	659	7563

Source : MEES, Rapport statistique de l'aide financière aux études, 2009-2010 à 2015-2016.

⁵ Ce statut est octroyé lorsque l'étudiant(e) répond à l'une des situations suivantes : est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge; habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge; bénéficie du programme Réussir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

En effet, le nombre total de bénéficiaires d'aide financière est passé de 73 239 en 2009-2010 à 87 129 en 2015-2016, une hausse de 18,9% en 6 ans. Ce nombre de bénéficiaires inclut tous les étudiant(e)s universitaires à temps plein, en plus des étudiant(e)s universitaires ayant le statut de réputé(e)s temps plein. Il n'inclut toutefois pas les bénéficiaires de prêts octroyés dans le programme de prêts pour études à temps partiel. L'enveloppe du programme de prêts et bourses est quant à elle passée de 500,7 millions de dollars en 2009-2010 à 659 millions de dollars en 2015-2016, ce qui constitue une hausse de 31,6% sur 6 ans. Ce faisant, le montant d'aide financière moyen octroyé par étudiant est passé de 6837 \$ par année à 7563 \$, une hausse de 10,6 % sur la même période.

Cette aide financière se compose de prêts et de bourses, dans des proportions relativement similaires. En effet, en 2015-2016, l'aide financière octroyée sous le régime de prêts et bourses était composée à 51,2 % de bourses et à 48,8% de prêts. Comme les bourses remises sous ce régime sont en constante augmentation, on peut constater que la croissance des bourses moyennes octroyées a été plus grande que celle de l'aide financière globale. En effet, comme on peut le constater sur le tableau 3, la bourse moyenne a crû de 15,6 % en 6 ans, pour passer de 4470 \$ annuellement en 2009-2010 à 5513 \$ en 2015-2016. Le nombre de bénéficiaires de bourses a quant à lui augmenté de 23,5 % en 6 ans, de 49 597 à 61 259 bénéficiaires.

Tableau 3 : Bourses pour les étudiants à temps plein ou réputés temps plein

	Nb. de bénéficiaire	Montant total octroyé en bourses (en millions \$)	Bourse moyenne (en \$)
2009-2010	49597	236,6	4770
2010-2011	51673	242,4	4691
2011-2012	53230	254	4772
2012-2013	54280	276	5085
2013-2014	57136	306,7	5368
2014-2015	59945	327,5	5463
2015-2016	61259	337,7	5513

Source : MEES, Rapport statistique de l'aide financière aux études, 2009-2010 à 2015-2016.

Programme de prêts pour études à temps partiel

En parallèle de son programme de prêts et bourses pour études à temps plein, le gouvernement du Québec a introduit en 2002 un programme de prêts pour les étudiants à temps partiel. Celui-ci s'adresse à tous les étudiant(e)s à temps partiel des établissements postsecondaires ou à la formation professionnelle. Toutefois, selon le

rapport de gestion de ce programme⁶, les bénéficiaires de ces prêts sont à 93% des étudiant(e)s universitaires. Les étudiant(e)s sont admissibles à ce programme lorsqu'ils poursuivent de 6 à 11 crédits universitaires par trimestre d'études. Les prêts consentis sous ce programme couvrent les frais scolaires des étudiant(e)s, ainsi que les frais de garde des enfants le cas échéant.

Comme on peut le constater sur le tableau 4, les bénéficiaires de prêts pour études à temps partiel ont augmenté dans les dernières années, tout comme les prêts moyens qui leur sont consentis. En effet, le nombre de bénéficiaire a augmenté de 53,2 % en 6 ans, pour passer de 1989 bénéficiaires en 2009-2010 à 3048 bénéficiaires en 2015-2016. Le prêt moyen consenti à ces étudiants a quant à lui augmenté de 25,3 % sur la même période, passant de 1 257 \$ à 1 575 \$ annuellement.

Par ailleurs, les frais de gestion du programme de prêts représentent près du quart des montants accordés en prêts. Selon le rapport de gestion du programme, en 2006-2007, ce sont plus de 2,1 millions \$ qui ont été accordés en prêts, alors que les frais de gestion s'élevaient à 504 000 \$, incluant les intérêts versés pour les prêts⁷. À partir de cet élément, et compte-tenu de l'augmentation de 53,2 % du nombre de bénéficiaires, on peut donc estimer que les coûts de gestion du programme se sont élevés, pour l'année scolaire 2015-2016, à environ 1,2 millions \$, pour 4,8 millions \$ de prêts accordés.

Tableau 4 : Prêts pour études à temps partiel

	Nb. de bénéficiaire	Montant total des prêts octroyés (en millions \$)	prêt moyen (en \$)
2009-2010	1989	2,5	1257
2010-2011	2427	3,3	1360
2011-2012	2629	3,8	1445
2012-2013	3087	4,9	1587
2013-2014	3122	4,7	1505
2014-2015	3056	4,7	1538
2015-2016	3048	4,8	1575

Source : MEES, Rapport statistique de l'aide financière aux études, 2009-2010 à 2015-2016.

Contribution des étudiant(e)s à temps partiel à l'AFE

Depuis 1989, le gouvernement récupère une partie des sommes allouées en subventions aux universités pour le financement de l'aide financière aux études. En effet les hausses

⁶ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Évaluation de programme : programme de prêts pour études à temps partiel*, 2008, p. 29.

⁷ Ibid. p. 24

des droits de scolarité au Québec depuis 1989 ont engendré à la fois des hausses de revenus pour les établissements universitaires, mais aussi des hausses de coûts pour le régime d'aide financière, qui dépend intrinsèquement des dépenses pour frais scolaires des étudiants. Ainsi, pour répondre à cette hausse de coût du régime d'aide financière, le gouvernement récupère un montant pour chaque établissement, et ce montant est fixé en fonction de l'effectif étudiant en équivalence à temps plein (EEETP) de chaque université.

De cette façon, nous pouvons en déduire qu'un montant est versé à l'aide financière aux études pour chaque crédit universitaire suivi dans un établissement d'enseignement. En partant de ce principe, nous pouvons estimer qu'en 2015-2016, les 102 553 étudiant(e)s à temps partiel ont suivi en moyenne 5 cours dans l'année, ce qui équivaut à 1 538 295 crédits universitaires. Sachant que, en 2015-2016, le montant versé à l'aide financière par crédit universitaire est de 10,31 \$ par crédit, cela nous conduit à une contribution totale estimée de près de 15,9 millions \$ faite par les étudiant(e)s à temps partiel à l'aide financière aux études du Québec. Cela représente 21,4% de la contribution totale faite par les étudiant(e)s de la province, qui elle s'élève à 73,9 millions \$. Le tableau 5 démontre plus en détail l'apport des temps partiel à l'aide financière dans les dernières années.

Tableau 5 : Contribution des temps partiel à l'aide financière aux études

	EEETP total	Crédits universitaires total	Étudiant à temps partiel	Crédits universitaires à temps partiel estimé	Montant total versé à l'AFE	Montant versé par crédit	Versement des temps partiel	% des temps partiel dans le financement
2015-2016	239 194	7 175 820	102 553	1 538 295	73 979 500 \$	10,31 \$	15 859 135 \$	21,44%
2014-2015	238 453	7 153 590	101 789	1 526 835	69 695 900 \$	9,74 \$	14 875 627 \$	21,34%
2013-2014	232 469	6 974 070	101 001	1 515 015	67 343 700 \$	9,66 \$	14 629 437 \$	21,72%
2012-2013	225 107	6 753 210	100 114	1 501 710	65 760 200 \$	9,74 \$	14 623 083 \$	22,24%

Source : MEES, Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, 2013-2014 à 2017-2018

Il est donc surprenant de constater, à première vue, la disproportion existante entre la contribution des étudiant(e)s à temps partiel dans le régime d'aide financière et les ressources financières qu'ils en retirent. En effet, comme il a été précisé plus tôt, les étudiant(e)s à temps partiel n'ont reçu que 4,8 millions \$ de prêts en 2015-2016, à un coût net pour le régime d'environ 1,2 millions \$. Cela est bien moindre que les 15,9 millions \$ qu'ils ont versé au régime la même année.

Programme canadien de prêts aux étudiants

Outre le régime d'aide financière aux études du Québec, il existe également un programme d'aide financière fédéral géré par le gouvernement canadien, à savoir le

Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE). Ce programme, maintenant sous la gouverne du Ministère de l'Emploi et du développement social, a été créé en 1964, et consent aujourd'hui des prêts et des bourses à plus de 500 000 étudiant(e)s postsecondaires et à la formation professionnelle à travers le pays. Toutefois, il importe de spécifier que les étudiant(e)s du Québec, de même que ceux des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ne sont pas admissibles à ce programme, comme ils ont leur propre programme d'aide financière aux études. Dans ces cas-ci, les gouvernements provinciaux reçoivent une compensation financière en paiement de transfert dans l'enveloppe du Transfert canadien pour programmes sociaux (TCPS) qui leur est dédiée. Dans le cas du Québec, celle-ci est versée directement dans le Fonds consolidé du revenu de la province.

En 2015-2016, le PCPE a octroyé plus de 3,44 milliards \$ d'aide financière aux étudiants du reste du Canada. Au niveau des prêts, c'est plus de 2,72 milliards \$ qui a été remis aux 503 647 bénéficiaires à travers le pays. De ce nombre, il y a eu 489 935 étudiant(e)s bénéficiaires à temps plein et 13 712 étudiant(e)s à temps partiel. Les étudiant(e)s à temps plein ont reçu au total de 2,7 milliards \$, pour une moyenne de 5 511 \$ par prêt, alors que les étudiant(e)s à temps partiel ont reçu quant à eux 24,1 millions \$, ce qui représente en moyenne 1 760 \$ par prêt étudiant⁸.

En plus des prêts, les bénéficiaires du PCPE peuvent aussi recevoir des bourses d'études canadiennes selon leurs situations financières, familiales et s'ils ont des invalidités physiques. En 2015-2016, plus de 351 100 étudiant(e)s à temps plein et 17 840 étudiant(e)s à temps partiel ont reçu de l'aide financière sous forme de bourses, pour un total de 719,8 millions \$. C'est près de 700 millions \$ qui ont été remis en bourses pour les étudiants à temps plein, pour une bourse moyenne de 1 993 \$ par bénéficiaire. Les étudiant(e)s à temps partiel ont reçu pour leur part des bourses totalisant 19,8 millions \$, soit plus de 1 109 \$ en moyenne.

Comme il a été mentionné, le gouvernement fédéral compense le Québec dans l'enveloppe du TCPS. Bien qu'il soit difficile de déterminer le montant de ce transfert qui provient du programme d'aide financière fédéral, nous pouvons estimer que c'est près de 200 millions \$ qui est versé au Québec pour l'aide financière aux études.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada a annoncé en février 2018 un élargissement de l'accès aux bourses d'études canadiennes pour étudiants à temps partiel. Avec cette mesure, il est estimé que 10 000 nouveaux étudiant(e)s bénéficieront de bourses, ce qui veut dire que le nombre de bénéficiaires serait porté à 28 000⁹. Le gouvernement fédéral a également corrigé une situation problématique en lien avec les demandes d'aide financière aux études en tenant compte des fluctuations de revenus dans le calcul des montants pouvant être octroyées en bourses. En effet, lorsqu'une personne effectuait un retour aux études après avoir occupé un emploi à temps plein, celle-ci se retrouvait pénalisée car le programme considérait les revenus de l'année précédente, où elle était sur le marché du travail. Dorénavant, le gouvernement fédéral tient compte du revenu de l'année antérieure et du revenu anticipé pour l'année en cours pour établir le montant

⁸ Emploi et Développement social Canada (2018). *Programme canadien de prêts aux étudiants : Rapport statistique 2015-2016*.

⁹ Emploi et Développement social Canada. *Le gouvernement du Canada rend les études postsecondaires plus abordables pour les étudiants à temps partiel*, 20 février 2018.

qu'un étudiant(e) peut recevoir en bourses. Par ailleurs, cette problématique persiste toujours au Québec, une situation que la FAEUQEP dénonce depuis plusieurs années.

Partie III

Estimation d'un programme de bourse pour études à temps partiel au Québec

Au regard des paramètres des programmes d'aide financière aux études du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral décrit précédemment, à combien pourrait-on estimer un programme de bourses pour les étudiant(e)s à temps partiel au Québec ?

D'abord, comme il a été mentionné précédemment, les étudiant(e)s à temps partiel universitaires représentaient 33,2 % de l'effectif étudiant total des universités québécoises, soit 102 553 étudiants en 2015-2016, qui constituent les dernières années où les données sont disponibles. De ce nombre, nous pouvons estimer que 2835 étudiant(e)s ont reçu des prêts pour études à temps partiel, comme 93 % des 3048 bénéficiaires de ce programme en 2015-2016 étaient inscrit(e)s à l'université. Cela nous conduit vers un taux de participation de 2,8 % au programme.

Également, le sondage sur les étudiants à temps partiel indique que 79 % des bénéficiaires de prêts pour études à temps partiel gagnaient 30 000 \$ ou moins par année, dont 39 % gagnaient moins de 15 000 \$¹⁰. Si l'on considère l'ensemble de la population étudiante à temps partiel, 12,1 % gagnaient moins de 15 000 \$ et 12,4 % gagnaient entre 15 000 \$ et 29 999 \$. En se basant sur ces données, on peut considérer qu'en 2015-2016, environ 12 410 étudiant(e)s à temps partiel gagnaient moins de 15 000 \$ et 12 716 étudiant(e)s gagnaient entre 15 000 \$ et 29 999 \$. Cela voudrait donc dire que 25 126 étudiant(e)s gagnaient moins de 30 000 \$, et ainsi seraient admissibles à des bourses. En effet, ces deux catégories de revenu se rapprochent de celles établies par le PCPE, c'est-à-dire le seuil de faible revenu et celui de revenu moyen. Finalement, les dernières données disponibles indiquent que 10 % des étudiant(e)s à temps partiel bénéficient du statut de réputé temps plein, et donc bénéficient déjà de bourses.

Ainsi, en se basant sur ces hypothèses, on peut considérer qu'au Québec, approximativement 22 600 étudiant(e)s à temps partiel pourraient être admissibles à des bourses et n'en ont pas à l'heure actuelle.

D'emblée, on peut constater un écart considérable entre le nombre de bénéficiaires de prêts et le nombre d'étudiant(e)s potentiellement admissibles à des bourses sous cette hypothèse. Cela s'explique notamment par le fait que les étudiant(e)s à temps partiel n'ayant pas accès à des bourses, nombreux sont ceux qui font le choix de ne pas contracter de prêts auprès de l'aide financière aux études du Québec. Le rapport de gestion du Programme de prêts pour études à temps partiel abonde également en ce sens. En effet, au dire de ce rapport, il y a une différence notable entre la population étudiante à temps partiel et la clientèle réelle du programme¹¹, s'expliquant notamment par la volonté d'une partie des étudiants à temps partiel d'éviter l'endettement.

¹⁰ Aide financière aux études, Op cit. p. 36.

¹¹ Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur. Op. Cit. p. 39.

Ainsi, il peut être estimé qu'un minimum de 2800 étudiant(e)s à temps partiel admissibles à une bourse en feraient effectivement la demande sous un tel programme, soit un taux de participation de 2,8 % de tous les étudiant(e)s à temps partiel. Tel que mentionné dans le rapport de gestion du Ministère, le taux de participation au programme étant particulièrement plus faible pour les étudiant(e)s à temps partiel, on pourrait supposer que ce taux de participation pourrait augmenter et se situer entre 5 et 12 %. Ainsi, le nombre de bénéficiaires maximum dans un tel scénario serait de 12 300 étudiant(e)s à temps partiel, suivant donc 15 crédits universitaires par année en moyenne.

Hypothèse basée sur le programme fédéral

Il va de soi que le montant octroyé en bourses pourrait être ajusté en fonction du nombre de crédits académiques suivis. Mais en se basant sur les bourses moyennes octroyées par le PCPE au fédéral, soit 1109 \$ par étudiant(e) par année, on peut supposer que l'enveloppe totale de bourses s'élèverait entre 3,1 millions \$ et un maximum estimé de 13,6 millions \$. Évidemment, il s'agit d'une projection large, sachant qu'elle repose sur la croissance du taux de participation à la suite de l'implantation d'un tel programme. En effet, avec l'ajout d'un tel programme, certaines personnes admissibles qui n'étaient pas disposées à déposer une demande d'aide financière pour avoir des prêts seulement, le feraient pour pouvoir recevoir des bourses. L'étendue d'un tel phénomène est pour le moment inconnu, ce qui explique l'écart entre le plancher et le plafond financier d'une telle mesure.

Hypothèse basée sur le régime d'aide financière québécois pour les étudiants temps plein

Toutefois, si un programme de bourses pour temps partiel prenait pour modèle le soutien sous forme de bourses offert aux étudiant(e)s à temps plein du Québec, alors les coûts du programme seraient plus élevés. En effet, la bourse moyenne pour un étudiant à temps plein en 2015-2016 était de 5513 \$ par année. En considérant qu'un étudiant à temps plein suit en moyenne 27 crédits universitaires dans une année, cela équivaut à 204 \$ de bourses par crédit, en moyenne. Si nous transposons cette réalité aux étudiant(e)s à temps partiel, à partir des estimations faites plus tôt, nous aurions un minimum de 2800 étudiant(e)s et un maximum de 12 300 étudiant(e)s admissibles, qui suivent en moyenne 15 crédits par année. Cela nous conduit à une fourchette allant de 8,5 millions \$ à 37,6 millions \$. Encore une fois, cette estimation est large, puisqu'elle repose essentiellement sur l'augmentation anticipée de la participation au programme, qui résulterait de l'instauration d'un programme de bourse.

Conclusion

En définitive, ce mémoire permet de constater les particularités propres aux étudiant(e)s universitaires à temps partiel du Québec, et du manque de soutien financier à leur égard. Ceux-ci représentent le tiers des étudiant(e)s universitaires québécois; près des deux tiers sont des femmes, et près des deux tiers ont plus de 30 ans; et surtout, le quart d'entre eux gagnent moins de 30 000 \$ de revenu annuel, alors que 12 % gagnent moins de 15 000 \$. Il y a donc là un ensemble d'étudiant(e) en situation de précarité. Il ne faut pas confondre ceux-ci avec les étudiant(e)s réputé temps plein, qui bénéficient d'un accommodement leur permettant de suivre moins de cours. Ce statut ne répond en rien aux besoins de ces étudiant(e)s à faible revenu, qui choisissent d'étudier à temps partiel parce que cela correspond mieux à leur situations académiques, familiales ou professionnelles, ou alors ceux qui n'ont pas le choix d'être à temps partiel. Il ne faut donc pas confondre les étudiant(e)s réputés temps plein avec les étudiant(e)s à temps partiel, car ils ne constituent pas un même groupe homogène.

Au regard des éléments présentés dans ce rapport, deux principaux constats s'imposent. D'abord, les étudiant(e)s universitaires du Québec qui choisissent d'étudier à temps partiel forment un groupe d'étudiant(e) désavantagé et négligé, non seulement par rapport à leurs collègues du reste du Canada, mais aussi par rapport aux étudiant(e)s à temps plein du Québec. En effet, ces derniers, de par les droits de scolarités qu'ils paient, contribuent indirectement à l'enveloppe globale d'aide financière aux études tel qu'il a été démontré, sans pour autant profiter de bourses sous ce régime. D'autre part, via les impôts qu'ils paient, ces étudiant(e)s contribuent au programme de prêts et bourses du gouvernement fédéral, qui lui comporte des bourses pour les étudiant(e)s à temps partiel, mais n'y sont pas admissibles et les paiements de transferts du gouvernement fédéral envers le Québec ne sont pas réinvestis par celui-ci en bourses pour temps partiel. Ainsi, les étudiant(e)s à temps partiel à faible revenu n'ont accès qu'à de l'endettement par des prêts durant leurs études.

Ensuite, les coûts potentiels d'un programme de bourse pour les étudiant(e)s à temps partiel au Québec ne sont non seulement pas exorbitants, mais ils sont aussi bien moindres que les montants importants qui ont été ajoutés ces dernières années au programme. En effet, l'enveloppe globale de prêts et bourses pour les étudiants universitaires du Québec a cru de 26,5 millions \$ par année en moyenne, de 2009 à 2016. Il nous semble incompréhensible que les étudiant(e)s à temps partiel à faible revenu n'aient pas droit à un minimum de bourses, au même titre que les temps partiels du reste du Canada ainsi que les temps plein au Québec. En considérant leurs propres contributions au régime québécois via leurs droits de scolarités, et en considérant également les paiements de transfert du gouvernement fédéral au Québec, il nous apparaît qu'un manque de ressources financières ne peut être invoqué pour justifier l'absence de programme de bourses adéquat pour les étudiant(e)s à temps partiel, qui doivent ainsi ne compter que sur l'endettement pour subvenir à leurs besoins. Les étudiant(e)s universitaires à temps partiel à faible revenu du Québec font donc face à une double iniquité, qu'il importe de corriger.

Recommandations

Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec amende l'article 1 de la Loi sur l'aide financière aux études, afin d'y ajouter un volet bourse pour les étudiants à temps partiel.

Recommandation 2

Que le gouvernement s'inspire de la réglementation en vigueur concernant les bourses du régime d'aide financière pour les étudiants temps plein afin d'établir une nouvelle réglementation pour des bourses pour étudiants à temps partiel.

Bibliographie

Aide financière aux études (2013). *Sondage sur les étudiantes et les étudiants universitaires à temps partiel*,

Emploi et Développement social Canada (2018). *Programme canadien de prêts aux étudiants : Rapport statistique 2015-2016*,

Emploi et Développement social Canada (2018). *Le gouvernement du Canada rend les études postsecondaires plus abordables pour les étudiants à temps partiel*. [En ligne] : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-gouvernement-du-canada-rend-les-etudes-postsecondaires-plus-abordables-pour-les-etudiants-a-temps-partiel-674600843.html> (page consultée le 21 février 2018).

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, 2013-2014 à 2017-2018*.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. *Rapport statistique de l'aide financière aux études, 2009-2010 à 2015-2016*.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. *Politique québécoise de financement des universités, 2018*.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Évaluation de programme : programme de prêts pour études à temps partiel, 2008*.

Institut de la Statistique du Québec. *Effectif à l'enseignement universitaire selon diverses variables, au trimestre d'automne, Québec, 2017* (page consultée le 2 mai 2018).

FAEUQEP et MQAF. *Une réforme de l'aide financière s'impose pour répondre aux besoins des étudiants adultes, 2009*.